



CDPA

Convention Démocratique des Peuples Africains ; 2, rue des Cheminots, BP 8588, Lomé, TOGO Tél/fax 22217175

DECLARATION DE LA CDPA RELATIVE A LA SUSPENSION DE LA CDPA AUX TRAVAUX DU CDPC

Lors de sa dernière conférence de presse en juillet 2011, la CDPA déclarait qu'au-delà des apparences le Togo, notre pays, va mal, tant sur le plan socioéconomique que politique ; elle informait les Togolais qu'elle avait exprimé ses vives inquiétudes dans une correspondance adressée au Premier ministre. La CDPA a été en partie entendue, puisque le Gouvernement a relancé le processus de décentralisation et rénové le CPDC dont la mission est de faire des propositions consensuelles de réformes constitutionnelles et institutionnelles qui seront traduites en projets de lois votées à l'Assemblée nationale.

La CDPA redoutant des lendemains douloureux pour notre pays au soir d'une énième mascarade électorale a souscrit courageusement à ce dialogue au sein du CDPC rénové, d'autant plus qu'elle n'entrevoyait pas d'autres alternatives réalistes susceptibles de ramener le rapport de force du côté des forces censées œuvrer pour une démocratie pacifiée au Togo.

Le CPDC lors de sa 14^{ème} session ordinaire, a abordé la question du mode de scrutin à l'élection du président de la République. Alors que la quasi-totalité des membres de cette structure de concertation a opté pour un scrutin à deux tours, le représentant du RPT, alléguant qu'il a reçu un mandat fermé, a campé sur sa proposition d'un mode de scrutin à un tour, refusant obstinément de rallier le consensus dégagé en faveur du mode de scrutin à deux tours. **Cette position est d'autant plus surprenante que ce même RPT avait déjà accepté le mode scrutin à deux tours au sein du CDPC ancienne version.** Ce revirement prouve encore une fois la mauvaise foi séculaire des tenants d'un système qui, cyniquement, s'applique à créer les conditions optimales pour livrer ce pays à des lendemains incertains ; il est la marque d'une volonté hégémonique destructrice et du refus de l'alternance par le RPT.

Par conséquent, la CDPA a suspendu à compter du jeudi 12 janvier 2012, sa participation aux assises du CDPD, pour protester contre le diktat du RPT.

La CDPA prend à témoin l'opinion nationale et la communauté internationale de la mauvaise foi du RPT. Elle entend maintenir sa suspension de dialoguer avec ce gouvernement tant que celui-ci refusera de réintégrer dans la loi fondamentale les dispositions relatives au mode de scrutin présidentiel à deux tours, contenues dans la Constitution de 1992 adoptée par une écrasante majorité de Togolais.

La CDPA ne ménagera pas ses efforts pour faire connaître ses propositions pour une nouvelle dynamique de lutte pour la démocratie.

Fait à Lomé, le 15 janvier 2012



Pr. Léopold Messan GNININVI